

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Lundi 23 Aout 2021	<b>Séance du : Lundi 30 Aout 2021</b>
		L'An Deux Mille Vingt et un, le trente Aout à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	<b>Votes : 41</b>	
Présents : 35	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) M. Gérard VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault). Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan)

## **05. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Modalité de répartition 2021**

Créé par la Loi de Finances 2012, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale a déterminé le montant des ressources jusqu'en 2016. Ensuite, le montant du FPIC est plafonné et maintenu 1 milliard d'euros.

Notre ensemble intercommunal bénéficie, en 2021, d'un versement global de 889 262 €.

Depuis 2013, le Conseil communautaire opte, chaque année, pour la solution de droit commun :

- Répartition EPCI/Communes : en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) ;
- Répartition entre communes membres : en fonction de l'insuffisance des potentiels financiers par habitant et des populations des communes.

Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire de conserver la répartition de droit commun pour l'année 2021, à savoir :

➤ Répartition EPCI / communes membres :

ANNEE	PART COMMUNAUTE	PART COMMUNES	TOTAL
Rappel 2020	400 837 euros	447 681 euros	848 518 euros
<b>Proposition 2021</b>	<b>427 981 euros</b>	<b>461 281 euros</b>	<b>889 262 euros</b>
Evolution 2020 / 2021	6.77%	3.04%	4.80%

➤ Répartition entre les communes membres :

<u>COMMUNES</u>	<u>Rappel Répartition 2020</u>	<u>Répartition 2021</u>	<u>Evolution Euros</u>	<u>en</u>	<u>Evolution en %</u>
ASPIRAN	30 388 €	30 985 €	597 €		1.96%
BRIGNAC	19 210 €	20 031 €	821 €		4.27%
CABRIERES	9 779 €	10 464 €	685 €		7.00%
CANET	64 888 €	65 534 €	646 €		1.00%
CEYRAS	24 020 €	23 310 €	-710 €		-2.96%
CLERMONT L'HERAULT	115 157 €	121 356 €	6 199 €		5.38%
FONTES	19 105 €	20 121 €	1 016 €		5.32%
LACOSTE	6 677 €	6 086 €	-591 €		-8.85%
LIAUSSON	2 762 €	2 918 €	156 €		5.65%
LIEURAN-CABRIERES	6 186 €	6 436 €	250 €		4.04%
MERIFONS	980 €	1 012 €	32 €		3.27%
MOUREZE	3 710 €	3 837 €	127 €		3.42%
NEBIAN	23 892 €	25 143 €	1 251 €		5.24%
OCTON	10 266 €	10 481 €	215 €		2.09%
PAULHAN	65 128 €	67 281 €	2 153 €		3.31%
PERET	18 550 €	18 937 €	387 €		2.09%
SAINT FELIX DE LODEZ	11 114 €	11 259 €	145 €		1.30%
SALASC	5 922 €	5 923 €	1 €		0.02%
USCLAS D'HERAULT	8 143 €	8 318 €	175 €		2.15%
VALMASCLE	776 €	841 €	65 €		8.38%
VILLENEUVETTE	1 028 €	1 008 €	-20 €		-1.95%
<b>TOTAL</b>	<b>447 681 €</b>	<b>461 281 €</b>	<b>13 600 €</b>		<b>3.04%</b>

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la répartition de droit commun du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2021, telle que détaillée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

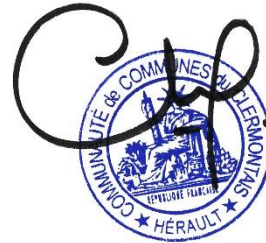
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la répartition de droit commun du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2021, telle que détaillée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.